

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0781

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or

Objet : Projet Voie Lyonnaise n° 3 - Aménagement cyclable sur la route départementale (RD) 51 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0781**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or

Objet : Projet Voie Lyonnaise n° 3 - Aménagement cyclable sur la route départementale (RD) 51 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de l'aménagement cyclable de la RD 51 à Couzon-au-Mont-d'Or fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole, le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La RD 51 est une route à grande circulation, longeant la Saône rive droite, reliant Lyon au nord de l'agglomération. Le trafic est important et les vitesses sont élevées. On note un nombre important de cyclistes qui empruntent cette voie malgré l'absence d'aménagement cyclable. Le sentiment d'insécurité pour les usagers des modes actifs est avéré.

Un 1^{er} tronçon d'aménagement cyclable a déjà été réalisé lors du mandat précédent. L'ensemble de ces aménagements seront intégrés à la future Voie Lyonnaise n° 3.

II - Projet

Le projet consiste à prolonger l'aménagement précédemment réalisé sur la Ville de Couzon-au-Mont-d'Or jusqu'à la limite administrative de la Ville d'Albigny-sur-Saône, sur environ 800 ml selon le détail suivant :

- aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée par un séparateur aux standards des Voies Lyonnaises,
- sécurisation de 2 carrefours à feux et des traversées piétonnes,
- reprise des trottoirs pour une amélioration de la marchabilité.

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 000 000 € TTC, réparti comme suit :

- travaux de voirie : 1 750 000 € TTC dont 400 000 € TTC de revêtement de chaussée et trottoirs,
- modifications des carrefours à feux : 150 000 € TTC,
- modifications des grilles d'eaux pluviales : 25 000 € TTC,
- marquage au sol et signalisation : 25 000 € TTC,
- plantations : 50 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 000 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal pour le projet d'aménagement cyclable sur la RD 51 à Couzon-au-Mont-d'Or ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement cyclable de ce tronçon de la Voie Lyonnaise n° 3 sur la RD 51 à Couzon-au-Mont-d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie, pour un montant de 2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 200 000 € TTC en dépenses en 2022,
 - 800 000 € TTC en dépenses en 2023,
- sur l'opération n° OP09O5519.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 081 693,58 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 81 693,58 €, à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271874-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
